



Problème d'expulsion pour dette de loyers

Par **LOLLIA**, le **09/03/2011** à **13:15**

Bonjour,

depuis 2007 mon compagnon n'arrive pas à régler la totalité du loyer, suite à des dettes de crédit à la consommation, dettes d'impôts impayée, j'ai pris en charge la majeure partie des dépenses de la vie commune mais voilà que malgré tout nous n'arrivons pas au bout de nos peines et en plus il ne règle jamais le loyer exacte toujours en moins évidemment moi je paie à chaque fois la différence et la je me retrouve à payer sa part et la mienne mais cela ne permet pas d'être à jour.

actuellement nous sommes en situation d'expulsion, mais la préfecture me demande de rester tant qu'il ne m'en a pas proposé un logement social. Le propriétaire nous met la pression avec les huissiers que faire?

Puis-je envisager avec l'huissier de partager la dette en deux et que chacun règle sa moitié et que si lui il ne paie pas sa part qu'il ne vienne pas me le réclamer. qu'il s'adresse à lui.

Pour cela je souhaite remettre l'appartement et me trouver un logement moins cher dans le social.

Merci pour vos conseils

Par **mimi493**, le **09/03/2011** à **14:08**

Qui est titulaire du bail ? Qui a été condamné, par jugement, à payer la dette de loyer ?

Par **edith1034**, le **09/03/2011** à **14:11**

bonjour,

vous avez un droit au logement

la préfecture vous permet de rester le temps de trouver un logement

je suis désolé pour le bailleur mais il doit attendre,

il pourra ensuite demander une indemnisation à l'État

l'histoire de diviser en deux avec l'huissier est illégal et il refusera il a deux garanties pour quoi s'en priver d'une ?

pour tout savoir sur le bail

<http://www.fbls.net/contratlocationvide.htm>